



16 Place du Foirail  
34220 Saint-Pons de Thomières  
Département de l'Hérault  
Sous-Préfecture de Béziers

Conseillers en exercice :	50
Conseillers présents :	32
Pouvoirs :	5
Voix délibératives :	37

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

.....

**Séance du 04 Avril 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 04 Avril, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 22 Mars 2024, s'est réuni, à 18h00, sous la présidence de Monsieur Josian CABROL, dans la salle du foyer de la Maison des Loisirs, Rue du Barry à Saint-Pons de Thomières.

**Étaient présents :** Jean ARCAS ; André ARROUCHE ; Robert AZAÏS ; Jean Pierre BARTHES ; Josian CABROL ; Patrick CABROL ; Michel CARQUET ; Roland COUTOU ; Jean Yves DUFAUD ; Alexandre DYE ; Arielle ESCURET (représentée par Régis LORIVAL – suppléant) ; Max FABRE ; Bernard FONTES ; Marie-José FOUQUET ; Delphine GAZEL ; Bruno GIRONA ; Laurie GOMEZ ; Harmonie GONZALEZ (représentée par Olivier AZEMA – suppléant) ; Magali GUIRAUD ; Christian LIGNON ; Michel LIGNON ; Franck LIGNON ; Luc LOUIS ; Marie MAYNADIER ; Alain MOULY ; Vincent NAUDIN ; Pascale PEYTAVI ; Franck POUJOL RICARD ; Thérèse SALAVIN ; Jean Marc SALEINE ; Catherine SONZOGNI ; Jacques SOULIGNAC ;

**Avant donné pouvoir :** Anne CABRIE à Jean Yves DUFAUD ; Ghislaine COUSTAL à André ARROUCHE ; Béatrice FALCOU à Marie José FOUQUET ; Bruno ORTIZ à Luc LOUIS ; Françoise PEREZ à Laurie GOMEZ

**Étaient absents :** Yves FRAISSE ; Marie-Françoise FRANC ROUANET ; Luc GUIRAUD ; Catherine LISTER ; Benoit MARSAUX ; Sylvie MIQUEL ; Pierre André PEDESSEAU ; Bruno PLA ; Jacques PLANES ; Thierry SALLES BLAYAC ; Alain TAILHAN ; Alain TESSIER ; Didier VORDY

**A été élu secrétaire de séance :** Patrick CABROL

**Délibération n° : 2024.04.04/060**

**Objet : Copil NATURA 2000 – désignation de représentants**

- VU** l'arrêté préfectoral du 13 Avril 2007 portant désignation du site Natura 2000 « Vallée de l'Arn » ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 25 Février 2015 portant désignation du site Natura 2000 « Le Caroux et l'Espinousse » ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 12 Novembre 2015 portant désignation du site Natura 2000 « Les Causses du Minervois » ;
- VU** les statuts de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux et notamment ses compétences en matière de protection et mise en valeur de l'environnement ;

**CONSIDERANT** que le Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc anime 14 des 16 sites NATURA 2000 présents sur le territoire ;

**CONSIDERANT** que la Communauté de Communes du Minervois au Caroux tient un rôle dans la Commission de Pilotage concernant les sites Natura 2000 précédemment mentionnés ;

**CONSIDERANT** que pour le bon fonctionnement de la Commission il est nécessaire de désigner un représentant pour chacun des COPIL ;

Le Conseil Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à l'**UNANIMITÉ** (37 POUR)

- **Désigne** Madame Catherine SONZOGNI pour représenter la Communauté de Communes du Minervois au Caroux au sein du COPIL Natura 2000 « Vallée de l'Arn » ;

Accusé de réception en préfecture  
034-200066348-20240404-D0602024-DE  
Date de télétransmission : 09/04/2024  
Date de réception préfecture : 09/04/2024

- **Désigne** Monsieur Bernard FONTES pour représenter la Communauté de Communes du Minervois au Caroux au sein du COPIL Natura 2000 « Le Caroux et l'Espinouse » ;
- **Désigne** Monsieur Jean Pierre BARTHES pour représenter la Communauté de Communes du Minervois au Caroux au sein du COPIL Natura 2000 « Les Causses du Minervois » ;
- **Mandate** Monsieur le Président pour régler toutes les démarches administratives financières et réglementaires liées à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

*Au registre sont les signatures.*

**Le Président**

**Josian CABROL**



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)